

N° 2022-27 VOI

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**Remplacement de Chaume dans la propriété de M. et Mme ROUSSEAU**  
**116 Allée Abbé Zannier – du 7 au 21 novembre 2022**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
**CONSIDERANT** la demande M. et Mme ROUSSEAU - 116 Allée Abbé Zannier - 0617331128  
de bloquer l'accès du chemin qui prolonge l'Allée Abbé Zannier  
par Monsieur Stéphane JACQUES, chaumier, Quartier Taveau – 14600 Genneville, pour le  
changement de Chaume du bâtiment qui borde ce même chemin.  
**Du lundi 7 novembre au lundi 21 novembre 2022.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'entreprise est autorisée à neutraliser la circulation du chemin en prolongement de l'Allée Abbé Zannier, à partir du 116 Allée Abbé Zannier et jusqu'au carrefour avec le chemin des Ecoles  
**du lundi 7 au lundi 21 novembre 2022** et si nécessaire jusqu'à la fin des travaux,

**ARTICLE 2**

Les deux sens de circulation sont concernés.

**ARTICLE 3**

M. et Mme ROUSSEAU sont chargés de signaler le blocage à l'aide d'un ruban de signalisation de leur choix à chaque carrefour et d'y afficher le présent arrêté.

**ARTICLE 4**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. et Mme Rousseau, à Monsieur le Commissaire de Police, à Messieurs les Responsables du Centre de Secours, à la commune de Honfleur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 13/09/2022  
Le Maire, Christian Minot

